

## SGH : un nouvel étiquetage pour les produits chimiques

En complément de la réglementation REACH (voir PE N°81), le Système Général Harmonisé, SGH (ou GHS pour Global Harmonized System), devrait prochainement être mis en oeuvre au niveau de l'Union Européenne. Son application progressive pourrait commencer dès 2008.

### De quoi s'agit-il ?

Le SGH est un système de classification et d'étiquetage des produits chimiques élaboré par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il a donc une portée mondiale, allant au delà de la réglementation européenne actuelle.

Comme le système actuel, il permet la classification des produits chimiques en fonction des dangers qu'ils présentent. Il propose également de nouveaux éléments de communication (étiquettes, pictogrammes, phrases de dangers).

Exemples de pictogrammes :



Produit Corrosif



Gaz sous Pression



Produit Cancérogène



Produit Toxique

### Pourquoi évoluer vers un nouveau système d'étiquetage ?

Le but de cette évolution est d'harmoniser les systèmes de classification et d'étiquetage à un niveau international. Ce système a aussi pour but de fournir aux pays qui n'en ont pas un cadre reconnu pour informer sur les dangers des produits chimiques.

Par ailleurs, une harmonisation internationale conduira nécessairement à une facilitation du commerce de ces produits.

### Concrètement, quelles différences ?

L'arrivée de ce nouveau système va imposer l'utilisation de nouveaux pictogrammes de dangers sur les étiquettes des produits chimiques (voir exemples ci-dessus).

De même, il ne sera plus fait mention de "préparations", mais de "mélanges" ; on parlera également de "classes de danger" à la place des "catégories de danger".

A la mise en place de ce système, il y aura 27 classes de danger utilisées pour informer des dangers des substances et mélanges chimiques. A titre d'information, seules 15 catégories de danger sont aujourd'hui utilisées.

	Réglementation actuelle	Réglementation SGH
Dangers physiques	5 catégories de danger	16 classes de danger
Dangers pour la santé	9 catégories de danger	10 classes de danger
Dangers pour l'environnement	1 catégories de danger	1 classe de danger

Au niveau des **Fiches de Données de Sécurité (FDS)**, il y aura peu de changement en dehors de ce nouvel étiquetage. Elles restent structurées en 16 points distincts, sous un format identique à celui actuellement en vigueur.

### **Quand et comment le SGH sera-t-il appliqué ?**

Le SGH devrait être appliqué au sein de l'Union Européenne à partir de 2008. Un projet de règlement a été soumis à consultation et commentaires durant l'année 2006. Il est actuellement en cours de validation par les pays membres.

S'agissant d'un règlement européen, sa mise en œuvre se fera directement, sans besoin d'une transposition en droit national.

Son application devrait cependant être progressive, à partir de l'entrée en vigueur du règlement REACH, sur une période de 6 à 8 ans selon le schéma décrit ci-dessous. L'application sera différente dans le cas des substances (produits purs) et des mélanges (préparations).

### **Entrée en vigueur prévisionnelle du système général harmonisé :**

		2 à 3 ans	4 à 5 ans	Au delà
<b>Substances</b>	<b>Système actuel</b>	Obligatoire	Obligatoire (information sur FDS)	Abrogé
	<b>Système SGH</b>	Facultatif	Obligatoire	Obligatoire
<b>Préparations</b>	<b>Système actuel</b>	Obligatoire	Obligatoire	Abrogé
	<b>Système SGH</b>	Facultatif	Facultatif	Obligatoire

↳ Application de REACH (1<sup>er</sup> juin 2008)

A terme, la mise en place de ce nouveau système SGH, de classification et d'étiquetage des produits chimiques, devrait contribuer à une meilleure information sur les dangers que présentent ces derniers. Parallèlement, le commerce international en sera facilité.

Rodolphe LEBRETON



T - Toxique

